

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51 ;
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2025 ;
- Vu l'arrêté du 25 février 2025 nommant le jury du concours externe de l'agrégation, section économie et gestion options administration et ressources humaines (option A), finance et contrôle (option B), marketing (option C), système d'information (option D) et production de services (option E), pour la session 2025
- Vu la proposition du président,

ARRETE

Article 1 : Sont nommées pour les épreuves orales d'admission des concours susvisés :

Examinatrices spécialisées

Mme Sophie BAYOL-DELAGNEAU
Professeure agrégée

Académie de LYON

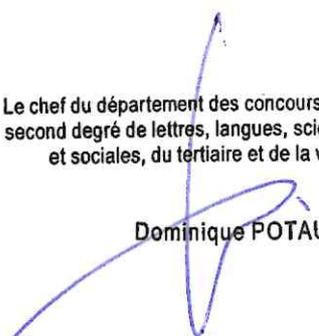
Mme Caroline TAHAR
Maîtresse de conférences des universités

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 16 mai 2025

Le chef du département des concours enseignants du
second degré de lettres, langues, sciences humaines
et sociales, du tertiaire et de la vie scolaire


Dominique POTAU